

Strasbourg, mars 2020

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Modification provisoire des modalités d'accueil de la CARSAT Alsace Moselle

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, les modalités d'accueil des agences retraite de la Carsat Alsace-Moselle (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail) sont modifiées. A titre provisoire, les agences reçoivent le public **uniquement sur rendez-vous**.

Si vous n'avez pas de rendez-vous :

- vous pouvez vous informer et effectuer vos démarches en ligne sur [www.carsat-alsacemoselle.fr](http://www.carsat-alsacemoselle.fr) et sur [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr), y compris votre demande de retraite en ligne
- vous pouvez nous contacter par téléphone au 3960 ou par courrier : CARSAT Alsace – Moselle, 36 rue du Doubs, 67011 Strasbourg Cedex 1

La Carsat emploie environ 1.000 salariés et remplit trois missions qui sont :

- préparer et verser les retraites des salariés du Régime général et des travailleurs indépendants
- assurer et prévenir les risques professionnels (notamment maladies et accidents du travail)
- aider et accompagner les assurés en difficulté et promouvoir la santé.

Contact :

[contact-media@carsat-am.fr](mailto:contact-media@carsat-am.fr) Sophie Lebru, chargée de communication, 03 88 65 22 11



La Carsat Alsace-Moselle est un organisme de droit privé en charge d'une mission de service public et qui gère :

- la préparation et le paiement de la retraite ;
- la prévention et la tarification des risques professionnels ;
- l'aide et l'accompagnement des assurés en difficulté.

- plus de 5,8 milliards de prestations versées à 725.743 retraités
- 806.974 salariés couverts contre les risques accidents de travail et maladies professionnelles en Alsace-Moselle
- 26.908 personnes aidées par le service social